**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES**

***N°(insère le N°/Année)***

**POUR L’ACQUISITIOND’UN CAMION A NACELLE** *(insère la liste des équipements)*

**De la Commune de**

***(insère le nom de la commune)***

**Date limite de réception des demandes d’éclaircissement : …………………………**

**Date et heure limites de réception des offres : ……………………………………….……**

**Date et heure d’ouverture des plis :…………………………………………………..……….…..1)**

*1) Période flottante est de 30 jours au minimum*

SOMMAIRE

SECTION I: AVIS DE L’APPEL D’OFFRES 4

Article 1. Objet de la Demande d’appel d’offres 4

Article 2. Source de Financement de la Prestation 4

Article 3. Réglementation de la Demande d’appel d’offres 4

Article 4. Consultation et retraite de la Demande d’appel d’offres 4

Article 5. Candidats admis à soumissionner 4

Article 6. Présentation de l’offre 4

Article 7. Documents de l’appel d’offres et Pieces à fournir 5

Article 8. Ouverture des offres 5

Article 9. Durée de la validité des offres 5

Article 10. Additif à la Demande d’appel d’offres 5

Article 11. Métodologie d’évaluation desoffres 6

Article 12. Adressede la Commune 6

SECTION II: CONDITIONS DE L’APPEL D’OFFRES 7

Article 1. Objet del’appel d’offres : 7

Article 2. Financement des fournitures 7

Article 3. Conditions de participation 7

Article 4. Présentation des offres 7

Article 5. Validité des Offres 9

Article 6. Offres Variantes 9

Article 7. Les prix 9

Article 8. Ouverture des plis 10

Article 9. Rejet Automatique des offres 10

Article 10. Caution provisoire et caution définitive 10

Article 11. Complément d’informations 10

Article 12. Méthodologie d’évaluation des offres 11

Article 13. Suite resrvée aux offres – Résultats de l’appel d’offres 11

Article 14. Procédure de conclusion du marché 11

Article 15. Actualisation des prix 12

SECTION III: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES 13

Article 1. Objet de l’appel d’offres 13

Article 2. Cadre réglementaire 13

Article 3. Pièces Contractuelles 13

Article 4. Monnaie et langue 14

Article 5. Prix 14

Article 6. Carte Grise 14

Article 7. Avenant 14

Article 8. Délais de livraison 14

Article 9. Responsabilités et obligations du fournisseur 14

Article 10. Pénalités de retard 15

Article 11. Modalités de paiement – Facturation – Règlement 15

Article 12. Le comptable chargé du paiement 15

Article 13. Cautionnement définitif 15

Article 14. Retenue de garantie 16

Article 15. Délai de garantie – Réception définitive 16

Article 16. Indemnisation 16

Article 17. Résiliation du marché 17

Article 18. Force Majeure 18

Article 19. Règlement des litiges 18

Article 20. Droit d'enregistrement 18

Article 21. Entrée en vigueur 18

Article 22. Domiciliation de remboursement 18

SECTION IV: CAHIER DES CLAUESE TECHNIQUES PARTICULIERES 19

Article 1. Objet du marché 19

Article 2. Conditions générales de service 19

Article 3. Garantie 20

Article 4. Spécifications techniques et Critères de réjet techniques 20

ANNEXES………………………………………………………………………………………………………………………24

ANNEXE 1 : Fiche technique descriptive détaillée 24

ANNEXE 2 : Bordereau des prix et détail Estimatif 28

ANNEXE 3 : Acte d’Engagement (Soumission) 29

ANNEXE 4 : Modèle d’une Garantie de soumission 31

ANNEXE 5 : Modèle d’une Garantie de bonne exécution 32

ANNEXE 6 :Modèle d’Engagement d’une caution pour retenue de garantie 33

ANNEXE 7 : Fiche de renseignements généraux sur le Soumissionnaire 34

ANNEXE 8 : Programme de formation 35

ANNEXE 9 : Déclaration d’engagement 36

# AVIS DE L’APPEL D’OFFRES N° *(insère N°/Année)*

## Objet de la Demande d’appel d’offres

Le présent appel d’offres a pour objet l’acquisition *(Insère la liste des équipements)* au profit de la commune de *(insère le nom de la commune)*.

## Source de Financement de la Prestation

Cette prestation est financée par un Prêt de la Coopération financière allemande à travers la KfW dans le cadre du programme de **Fi**nancement des **N**ouvelles **Com**munes**(FiNCom)**, rétrocédé par l’État Tunisien à la commune sous forme de dotation à travers la **C**aisse des **P**rêts et de **S**outien des **C**ollectivités **L**ocales.

## Réglementation de la Demande d’appel d’offres

La désignation du fournisseur sera conduite par une Demande d’appel d’offres selon la réglementation tunisienne de passation des marchés en vigueur (commandes publiques pour les fournitures dont les montants, toutes taxes comprises, sont supérieurs à cent mille dinars),et en tenant compte des exigences minimales des « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière aves des pays partenaires » de la KfW (<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergaberichtlinien-2019_FR.pdf>).

L’appel d’offres sera aussi conduit par les procédures de passation des achats publics en ligne TUNEPS.

## Consultation et retraite de la Demande d’appel d’offres

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à concourir peuvent retirer le Dossier d’appel d’offres pendant les horaires administratifs au siège de la commune à l’adresse indiquée ci-dessous ou en ligne du site web TUNEPS : <https://www.tuneps.tn/index.do>.

## Candidats admis à soumissionner

La présente Demande d’appel d’offres est ouverte à tous les fournisseurs éligibles et remplissant les conditions définies dans la Demande d’appel d’offres et qui ne sont pas frappés par les dispositions d’incapacités et d’exclusions définies dans la Demande d’appel d’offres.

## Présentation de l’offre

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs dossiers électroniquement à travers le site d’achats publics en ligne (TUNEPS). Ils peuvent aussi présenter leurs dossiers hors ligne sous format papier dans une enveloppe extérieure envoyée au Bureau d’Ordre Central de la commune.

Les dossiers doivent être présentés comme suit :

1. En cas de dépôt **en ligne** :

Les offres contenant les documents administratifs et pièces du dossier technique et dossier financier doivent être envoyées électroniquement à travers le site d’achats publics en ligne (TUNEPS) : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)**.**

Seule la caution provisoire originale doit être consignée dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence et l'objet de l’appel d’offres et la mention "Ne pas ouvrir" et doit parvenir au bureau d’ordre central de la commune avant l’heure et date limite de remise des offres, à l’adresse indiquée ci-dessous.

Toute offre non présentée sur le système TUNEPS dans le délai fixé, ou celles dont la caution provisoire et l’échantillon sont déposés après ce délai, sera rejetée de plein droit.

1. En cas de dépôt **Hors ligne** :

Les pièces constitutives de l’offre doivent être consignées dans une enveloppe anonyme sans aucune indication susceptible d’identifier le candidat, et portante la mention suivante :

«**A ne pas ouvrir- Appel d’offres N°** *(insère le N°/Année)*

**Acquisition de** *(insère la liste des équipements)* **de la commune de** *(insère le nom de la commune)* ».

Cette enveloppe doit parvenir sous pli fermé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou bien par dépôt direct contre décharge au Bureau d’Ordre Central de la commune à l’adresse indiquée ci-dessous.

Les offres doivent parvenir au Bureau d'Ordre Central de la commune avant la date limite citée à l'avis de l’appel d’offres, le cachet du bureau d'ordre fait foi.

Après leur dépôt les offres ne peuvent être ni remplacées ni retirées, les soumissionnaires sont liés par leurs offres dès la réception de celle-ci par la commune.

La commune se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter, toute modification ultérieure au Dossier d’appel d’offres. Dans ce cas un additif sera élaboré et publié.

L’ouverture des offres parvenues par voie matérielle et en ligne sera effectuée simultanément en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires dûment habilités à l’adresse ci-dessous indiquée.

Les offres, devront être entièrement rédigées, en langue Française, à l'encre et particulièrement pour l’Acte d’engagement (soumission), le bordereau des prix, qui devront être paraphés à toutes les pages, signés et tamponnés à la dernière page selon les indications du paragraphe ci-après.

## Documents de l’appel d’offres et Pieces à fournir

Les documents et les pièces constituant l’offre sont indiqués dans la section II "Conditions de l’appel d’offres".

## Ouverture des offres

L’ouverture des offres sera effectuée en séance publique.

## Durée de la validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés pour leurs offres pendant une période de 120 jours à partir de la date limite de réception des offres.

## Additif à la Demande d’appel d’offres

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander ou des doutes sur la signification exactes sur certaines parties du document de l’appel d’offres, ils devraient en référer en français et par écrit à la commune à l’adresse indiquée ci-dessous quinze (15) jours calendaires avant l’expiration de la date limite de réception des offres en vue d’obtenir les éclaircissements nécessaires.

La Commune se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent Avis de la Demande d’appel d’offres et/ou à la Demande d’appel d’offres qui s'y rapporte. Dans ce cas, un additif à la Demande d’appel d’offres sera élaboré et envoyé à tous les soumissionnaires ayant retiré la Demande d’appel d’offres.

Tout additif ainsi ajouté fait partie intégrante de la Demande d’appel d’offres et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont retiré le dossier d’appel d’offres, et ce dans un délai minimum de dix (10)jourscalendaires avant l’expiration de la date limite de réception des offres.

## Métodologie d’évaluation desoffres

L’évaluation des offres sera effectuée sur la base de l’offre du moins disant toutes taxes comprises, et qui respect les conditions d’offre ainsi que les spécifications techniques définies dans le CCTP. Si l’offre la moins disante s’avère techniquement non conforme au cahier des charges, il sera procédé à l’évaluation des offres concurrentes avec la même méthodologie et selon le classement financier croissant.

Sera déclarée meilleure offre, l'offre la moins disante et techniquement conforme.

## Adressede la Commune

L’adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Adresse : *(Insère l’adresse)*

Mr/Mme *(Insère le nom du responsable)*

Téléphone : *(Insère le numéro de téléphone)*

Télécopieur  *(Insère le numéro de télécopieur)*

E-mail : *(Insère l’adresse e-mail)*

# CONDITIONS DE L’APPEL D’OFFRES

## Objet del’appel d’offres :

Le présent appel d’offres a pour objet l’acquisition *(Insère la liste des équipements)* au profit de la commune de *(insère le nom de la commune)*.

## Financement des fournitures

Ces fournitures seront financées par un prêt de la Coopération financière allemande à travers la KFW dans le cadre du programme de "Financement des Nouvelles Communes", rétrocédé par l’Etat Tunisien à la commune sous forme de dotation à travers la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales.

## Conditions de participation

La présente Demande d’appel d’offres est ouverte à tous les fournisseurs éligibles et remplissant les conditions définies dans la Demande d’appel d’offres et qui ne sont pas frappés par les dispositions d’incapacités et d’exclusions définies dans la Demande d’appel d’offres.

## Présentation des offres

Le dossier de participation au présent appel d’offres, peuvent être transmis en ligne, via le système d’achat public en ligne TUNEPS ou par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre contre récépissé à l’adresse mentionnée dans l’Avis.

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs dossiers électroniquement à travers le site d’achats publics en ligne (TUNEPS). Ils peuvent aussi présenter leurs dossiers hors ligne sous format papier dans une enveloppe extérieure envoyée au Bureau d’Ordre Central de la commune.

Les dossiers doivent être présentés comme suit :

1. En cas de dépôt **en ligne** :

Les offres contenant les documents administratifs et pièces du dossier technique et dossier financier doivent être envoyées électroniquement à travers le site d’achats publics en ligne (TUNEPS) : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)**.**

Seule la caution provisoire originale doit être consignée dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence et l'objet de l’appel d’offres et la mention "Ne pas ouvrir" et doit parvenir au bureau d’ordre central de la commune avant l’heure et date limite de remise des offres, à l’adresse indiquée dans l’Avis.

Toute offre non présentée sur le système TUNEPS dans le délai fixé, ou celles dont la caution provisoire et l’échantillon sont déposés après ce délai, sera rejetée de plein droit.

1. En cas de dépôt **Hors ligne** :

Les pièces constitutives de l’offre doivent être consignées dans une enveloppe anonyme sans aucune indication susceptible d’identifier le candidat, et portant la mention suivante :

«**A ne pas ouvrir- Appel d’offres N°** *(insère le N°/Année)* **Acquisition de** *(insère la liste des équipements)* **au profit de la commune de** *(insère le nom de la commune)* ».

Cette enveloppe doit parvenir sous pli fermé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou bien par dépôt direct contre décharge au Bureau d’Ordre Central de la commune à l’adresse indiquée dans l’Avis.

Les offres doivent parvenir au Bureau d'Ordre Central de la commune avant la date limite citée à l'avis d’appel d’offres, le cachet du bureau d'ordre fait foi.

Après leur dépôt les offres ne peuvent être ni remplacées ni retirées, les soumissionnaires sont liés par leurs offres dès la réception de celle-ci par la commune.

La commune se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter, toute modification ultérieure au Dossier d’appel d’offres. Dans ce cas un additif sera élaboré et publié.

L’ouverture des offres parvenues par voie matérielle et en ligne sera effectuée simultanément en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires dûment habilités à l’adresse mentionnée dans l’Avis.

Les offres, devront être entièrement rédigées, en langue Française, à l'encre et particulièrement pour l’Acte d’engagement (Soumission), le bordereau des prix et la Déclaration d’engagement, qui devront être paraphés à toutes les pages, signés et tamponnés à la dernière page selon les indications du paragraphe ci-après.

Aucune indication relative au soumissionnaire ne doit figurer sur cette enveloppe au risque de rejet de l’offre. Tous les documents de l’offre technique et de l’offre financière doivent être paraphés à chaque page, datés, et signés à la dernière page. L’enveloppe extérieure contient :

### Les Pièces administratives

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **A1** | Un cautionnement provisoire fixé à *(insère le montant)* DT valable 120 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres, délivré par un établissement bancaire tunisien agréé (**Annexe 4**). | OuiHors ligne | Oui |
| **A2** | Un extrait du registre de commerce *(pour le soumissionnaire et chaque membre de groupement s’il existe).* | OuiEn ligne avec QR-Code | OuiExemplaire original |
| **A3** | Un certificat d’affiliation à un régime de sécurité sociale. | Non | OuCopie conforme |
| **A4** | Une attestation relative à la situation fiscale valable à la date limite de la remise des offres. | Non | Oui |
| **A5** | Fiche de renseignements généraux. (**Annexe 7**) | OuiEn ligne ou Hors ligne | Oui |
| **A6** | Déclaration d’engagement. (**Annexe 9**) | OuiEn ligne ou Hors ligne | OuiSigné, paraphé et portant le cachet sur chaque page |
| **A7** | Le cahier des charges (CAO – CCAP – CCTP) | Non | OuiSigné, paraphé et portant le cachet sur chaque page |

###

### L’offre technique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **T1** | Fiches techniques descriptives détaillées (**Annexe 1**) | OuiEn ligne ou Hors ligne | Oui |
| **T2** | Notice descriptive et homologation de l'agence technique des transports terrestre | OuiEn ligne ou Hors ligne | Oui |
| **T3** | Une documentation technique permettant d’apprécier les caractéristiques et les performances du matériel proposé (prospectus et catalogues du fabricant …) | OuiEn ligne ou Hors ligne | Oui |
| **T4** | Programme de formation **(Annexe 8)** | OuiEn ligne ou Hors ligne | Oui |

### L’offre financière

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **F1** | L’Acte d’engagement (Soumission) dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire (**Annexe 3**). | OuiEn ligne | OuiCopie Originale |
| **F2** | Le bordereau des prix dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire (**Annexe 2**). | OuiEn ligne | OuiCopie Originale |

## Validité des Offres

Les offres resteront valables et sans changement pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite de réception des offres.

## Offres Variantes

Les offres variantes ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires sont tenus de présenter des offres conformes au cahier des clauses techniques particulières.

## Les prix

Le soumissionnaire doit indiquer le prix total conformément au bordereau de prix et détail estimatif annexé au présent document de l’appel d’offres.

Les prix sont réputés comprendre, outre le prix du matériel, tous les droits, marge bénéficiaire, frais généraux, impôts et toutes autres taxes résultant de l'exécution du marché, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, au transport jusqu'au lieu de livraison, à l'installation, à la mise en marche et aux tests nécessaires.

Le prix proposé par le soumissionnaire est considéré ferme et non révisable.

## Ouverture des plis

Seules les offres qui parviennent dans les délais seront concernées par l’ouverture des plis.

L’ouverture des plis techniques et financiers se fera en une seule étape par la commission d’ouverture des plis. Ladite séance est publique.

La commission d’ouverture des plis procédera à l’ouverture des offres parvenues par voie matérielle et en ligne simultanément, et ce, en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires dûment habilités.

## Rejet Automatique des offres

Le rejet automatique s'applique sur:

* Les offres parvenues ou reçues après la date limite de réception des offres. Ces offres seront restituées à leurs titulaires accompagnées d'une copie de l'enveloppe originale,
* La non-remise de la caution provisoire,
* La non-remise de la soumission,
* La non-remise du bordereau des prix,
* La non-remise de la fiche technique descriptive détaillée,
* La non-remise du programme de formation

## Caution provisoire et caution définitive

Conformément à la réglementation en vigueur, les soumissionnaires doivent fournir à l'appui de leurs soumissions une caution provisoire d'un montant égal à *(insère le montant en lettres)* Dinars (*Insère le montant en chiffre)* DT)*.*

L'engagement doit être par le moyen d'une caution bancaire délivrée par une banque tunisienne et souscrite au profit de la commune.

Le cautionnement provisoire doit rester valable pendant la durée de la validité de l'offre. Il sera restitué au soumissionnaire après la proclamation définitive du résultat de l’appel d’offres. Toutefois, il sera échangé contre un cautionnement définitif pour celui qui aurait été proclamé titulaire du marché.

Le cautionnement définitif est fixé à **3%** du montant global du marché, il devra être constitué au plus tard dans un délai de **vingt (20) jours** à partir de la notification du marché **(Annexe 5)**.

Le cautionnement définitif est restitué si le titulaire du marché s'est acquitté de ses obligations et ce dans un délai maximum d’**un (01) mois** à compter de la date de réception de la dernière commande.

La caution cesse d'avoir effet à l'expiration de ce délai sauf si la commune a signalé au titulaire du marché avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas rempli toutes ses obligations. Dans ce cas, le cautionnement définitif n'est restitué que par mainlevée par la commune.

## Complément d’informations

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la commune a toute la latitude de demander aux soumissionnaires des éclaircissements et/ou des justificatifs pour leurs offres. si elle le juge nécessaire. A cette occasion, les soumissionnaires ne sont autorisés à introduire aucune modification d'ordre technique, administratif ou financier.

## Méthodologie d’évaluation des offres

L'évaluation des offres sera effectuée en 2 phases :

**Phase 1 –** Vérification et évaluation financière des offres.

**Phase 2 –** Évaluation technique des offres.

**Phase 1 : vérification des offres et évaluation financière des offres**

* + - Vérification des pièces administratives et de leur conformité,
* Vérification des pièces constitutives de l'offre financière, des montants et des calculs relatifs aux prix. Le cas échéant, la commune rectifiera les erreurs sans que les soumissionnaires puissent émettre quelque objection que ce soit,
* Classement des offres en partant de l'offre la moins disante.

Le montant de l'offre financière tient compte des rabais éventuels fournis par le soumissionnaire.

**Phase 2 : évaluation technique des offres**

Il s'agit de l'évaluation technique de l'offre la moins disante. L'objectif de cette phase consiste à étudier soigneusement les offres et vérifier la conformité à toutes les dispositions du présent cahier des charges et en particulier, la vérification de :

* + - la conformité des fiches techniques fournies dans le cadre de l'offre avec les spécifications techniques définies dans le CCTP.
		- la conformité des offres aux conditions et exigences énoncées dans le cahier des charges.

A l'issue de cette phase :

1. si l'offre la moins disante est techniquement conforme, elle sera retenue.
2. sinon, l’évaluation technique se poursuit pour l'offre classée juste après et ainsi de suite jusqu'à l'obtention d'une offre conforme techniquement.

Sera déclarée meilleure offre, l'offre la moins disante et techniquement conforme.

**Au cas où plusieurs offres sont financièrement équivalentes et techniquement conformes, la commune se réserve le droit de demander**, en application de l'article 68 du décret 1039/2014 du 13 mars 2014 portant la réglementation des marchés publics et après avis de la commission des marchés compétente, **de nouvelles offres financières.**

## Suite resrvée aux offres – Résultats de l’appel d’offres

La commune se réserve le droit de subordonner l'acceptation des propositions à certaines modifications et éventuellement de ne pas donner suite aux offres si aucune d'elles ne lui paraît acceptable soit du point de vue technique, soit en raison des prix et des délais proposés ou pour tout autre motif; dans ce cas le marché sera déclaré infructueux et la commune en avisera tous les soumissionnaires

Un soumissionnaire ne peut prétendre être indemnisé si la commune ne donne pas suite à l’appel d’offres pour quelque motif que ce soit.

Après approbation des instances compétentes, le titulaire du marché sera avisé par la commune.

## Procédure de conclusion du marché

Le soumissionnaire provisoirement retenu en recevra la notification à son adresse officielle, il devra dans les **vingt (20) jours** qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à la passation du marché et en particulier remettre le marché dûment signé et enregistré accompagné de la caution définitive.

Si le titulaire du marché ne remplit pas ses obligations pour exécuter les prestations objet du marché, la commune pourra et après avis de la commission des marchés compétente, annuler purement et simplement l’appel d’offres.

Une fois la caution définitive est remise et le marché signé par les deux parties et enregistré, le choix du titulaire du marché deviendra définitif.

## Actualisation des prix

Si la période écoulée entre la date de remise de l'offre et la date de notification du marché dépasse un délai de 120 jours, le titulaire du marché peut demander l'actualisation de son offre financière conformément à la formule suivante :

Montant actualisé du marché = Montant initial du marché + R

R = 2 ‰ du Montant initial du marché multiplié par le nombre de jours "Nj"

Nj = (date de notification du marché – date de remise de l'offre) – 120 jours

R : est le Ratio de base de calcul de l'actualisation de l'offre. Ce ratio est plafonné à **2%** du montant initial de l'offre.

A cet effet, le titulaire de l’appel d’offres devra présenter à la commune dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de la notification de la commande ou d’émission de l’ordre de service de commencement de l’exécution une demande écrite dans laquelle il indique le montant de l’actualisation requis, les bases et les indices ayant servis à sa détermination. Cette demande doit être accompagnée par tous les documents et justificatifs le prouvant.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet du Soumissionnaire) |

#  CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## Préambule

Entre les soussignées :

La commune de *(Insère le nom de la commune)*, représentée par son Maire *(Insère le nom du Maire)*, désignée ci-après par le terme **acheteur** ou **la commune**.

D’une part,

Le Fournisseur : M./Mme.……………………………………….., gérant(e) du fournisseur« ………………… », de matricule fiscal : ……………………………, domicilié au ……………………………………….. ; chargé de la fourniture (insère la liste des équipements) à la commune de (insère le nom de la commune) désigné, ci-après parle Fournisseur ;

D’autre Part.

Le Fournisseur désigne M/Mme ………………………………….….comme l’interlocuteur administratif vis-à-vis du fournisseur et de l’acheteur.

## Objet de l’appel d’offres

Le marché a pour objet l’acquisition de *(Insère la liste des équipements)* au profit de la commune de *(insère le nom de la commune)* en Lot unique. Les spécifications techniques exigées sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CPTP).

## Cadre réglementaire

Le marché est régi par la Réglementation Tunisienne des Marchés Publics, en vigueur. Tout ce qui n'est pas prévu par le présent CCAP reste régi par le décret n° 2014-1039 du 13/03/2014, portant réglementation des marchés publics.

Le présent marché est régi aussi par :

* Les Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière avec des Pays Partenaires (version janvier 2019). Téléchargeables à partir du lien : https://www.kfw-entwicklungsbank.de/International-financing/KfW-Development-Bank/Publications-Videos/Publication-series/Guidelines-and-contracts/
* Loi N° 99-71 du 26 juillet 1999 portant promulgation du code de la route et les textes subséquents.
* Le Décret N° 2000-147 du 24 janvier 2000 fixant les règles techniques d'équipement et d'aménagement des véhicules.
* Arrêté des ministres du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995 portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés et les textes subséquents.
* Le cahier des clauses administratives générales CCAG, fournitures et services.

## Pièces Contractuelles

Les pièces contractuelles de la présente consultation sont :

1. L’Acte d’engagement (soumission) –Annexe 3 ;
2. Déclaration d’engagement –Annexe 9
3. Le bordereau des prix dûment rempli et signé – Annexe 2 ;
4. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dûment signé et paraphé ;
5. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dûment signé et paraphé ;
6. Le programme de formation – Annexe 8

En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces du contrat, ce sont les dispositions de la pièce portant numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération ci-dessus qui primeront les autres. Cependant en cas d’erreurs de prix, ce sont les prix en toutes lettres du bordereau des prix qui feront foi.

Il est à noter que le Fournisseur reste engager par son offre technique.

## Monnaie et langue

Le soumissionnaire doit présenter son offre ainsi que tous les prix unitaires et estimatifs en Dinars Tunisien. L’offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la commune seront rédigés soit en langue arabe, soit en langue française.

## Prix

Les prix sont réputés comprendre tous les droits, impôts et taxes ainsi que les frais généraux, bénéfices et tous les risques résultants de l'exécution du marché.

Les prix proposés par le soumissionnaire sont considérés fermes et non révisables.

## Carte Grise

Le Fournisseur devra délivrer le matériel pour lesquelles il a soumissionné avec tous les papiers et accessoires réglementaires, et en particulier les cartes grises et les plaques d’immatriculation. Tous les frais d’établissement de ces papiers seront à sa charge.

## Avenant

Le Fournisseur s’engage à n’élever aucune réclamation ni demander une augmentation de prix ni résiliation du marché si la commune augmente ou réduit la quantité d’équipement à acquérir tant que cela n’engendre pas une variation en plus ou en moins qui dépasse 20% du montant initial de l’offre.

La modification dans la masse des prestations objet du marché dépassant le seuil de **20%**, ou la modification d'une clause du marché (délais, raison sociale, domiciliation bancaire…), ou l'introduction de nouveaux articles engendre l'établissement d'un avenant au marché initial.

L'avenant avec le marché initial constitueront le marché définitif.

## Délais de livraison

La livraison devra avoir lieu au plus tard **cent vingt (120) jours calendaires**, à compter de la date de la réception du bon de commande.

Le Fournisseur est tenu de livrer l'intégralité de la commande en une seule livraison.

## Responsabilités et obligations du fournisseur

Le Fournisseur est entièrement responsable de toutes assurances, transports, formalités douanières et administratives et tout autre service relatif à l'exécution du présent marché, et ce jusqu’à livraison de la fourniture à destination finale.

Le Fournisseur doit être obligatoirement représenté par un représentant local agréé, selon la règlementation tunisienne en vigueur, auprès du Ministère du Commerce (Arrêté du ministre du commerce portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de concessionnaire).

Toutes les fournitures à livrer en exécution du présent marché seront entièrement couvertes aux frais, risque et périls du Fournisseur contre toute perte ou dommage écoulant de leur fabrication ou acquisition, leur emmagasinage, transport et livraison. Livraison et réception provisoire

La livraison est faite au parc du fournisseur à ses frais, risques et périls. Les représentants de la commune doivent signer les bons de livraison du matériel après vérification de la conformité des critères techniques exigés. Un procès-verbal de réception provisoire doit être établi.

En cas de non-conformité du matériel livré aux conditions techniques exigées, les réceptionnaires sont en droit de refuser la réception du matériel. Les frais afférents à ce refus seront à la charge du Fournisseur qui devra lever l’anomalie sans indemnité, dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la notification de l’avis de refus.

## Pénalités de retard

Conformément aux dispositions prévues aux articles 8 et 9 du présent cahier des clauses administratives particulières, et en cas de retard dans la livraison du matériel, le fournisseur sera passible d’une pénalité calculée à raison de **2/1000** du montant initial du marché par jour calendaire de retard.

La commune applique cette pénalité de plein droit et sans qu’il y ait lieu de mise en demeure préalable Toutefois, le montant de la pénalité ne doit en aucun cas dépasser les **5%** du montant du marché.

En cas de dépassement de **5%** du montant du marché, la commune met en demeure par lettre recommandée le titulaire du marché. Passé un délai de 10 jours à compter de la date de mise en demeure, la commune pourra résilier purement et simplement le marché ou faire exécuter la commande objet du marché, suivant les procédures qu'elle jugera utile aux frais du fournisseur.

## Modalités de paiement – Facturation – Règlement

Le règlement des sommes dues s’effectuera par virement au compte courant (Postal ou Bancaire) du titulaire du marché précisé dans le contrat, et ce, dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de la constatation des droits au paiement.

A défaut, le titulaire du marché bénéficie de plein droit d’intérêts moratoires calculés à partir du jour qui suit l’expiration de ce délai.

Le paiement sera effectué sur présentation :

* d'une facture en quatre (4) exemplaires dûment arrêtées et signées par le Fournisseur.
* du procès-verbal de réception provisoire signé conjointement entre le Fournisseur et les représentants de la commune.
* du ou des bons de livraisons signés par les représentants de la commune.
* d’une copie du ou des certificats de garantie du matériel.
* Le procès-verbal des formations tenues sur place

## Le comptable chargé du paiement

Le paiement est effectué par le Receveur Municipal de la commune.

## Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à **3%** du montant global du marché. Il devra être constitué au plus tard dans un délai de **vingt (20) jours** à partir de la notification du marché. (**Annexe 5**)

Le cautionnement définitif est restitué si le titulaire du marché s'est acquitté de ses obligations et ce dans un délai maximum de quatre mois à compter de la date de signature du rapport d'évaluation définitif.

La caution cesse d'avoir effet à l'expiration de ce délai sauf si la commune a signalé au titulaire du marché avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas rempli toutes ses obligations. Dans ce cas, le cautionnement définitif n'est restitué que par main levée délivrée par la commune.

## Retenue de garantie

Une retenue de garantie égale à **5%** sera prélevée sur le montant de chaque facture à payer. Elle est restituée après quatre (04) mois de la date de réception définitive ou de l’expiration du délai de garantie compte tenu de l’article 15 du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières.

A la demande du titulaire du marché, cette retenue pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire (**Annexe 6**) telle que prévu par décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés, conformément au modèle d’engagement fixé par l’arrêté du Ministre des finances.

## Délai de garantie – Réception définitive

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, leFournisseur garantit que:

* Toute la fourniture est exempte de défauts de fabrications, en matière de conception et de montage.
* Toute la fourniture est strictement conforme aux prescriptions techniques demandées et aux normes en vigueur.

Si pendant la période de garantie, les avaries constatées résultent d’un vice général, soit dans la conception, soit dans la qualité de certaines composantes, la commune se réserve le droit de faire remplacer par le fournisseur, et entièrement à ses frais, toutes les composantes similaires du même emploi, ou de faire effectuer les modifications nécessaires sur l’ensemble du matériel concerné.

Si le fournisseur ne respecte pas la demande écrite de réparation et éventuellement de transport du matériel jusqu’à ses ateliers dans un délai de 72 heures après sa notification, la commune se réserve le droit de remettre en état le matériel et de retenir le montant des réparations ainsi que les frais de l’immobilisation sur la retenue de garantie, sur le cautionnement sur toute somme qui lui serait dû, ou par tout autre moyen qu’elle juge adéquat.

Le délai de garantie est de **12 mois au minimum**, à partir de la date du procès-verbal de réception provisoire. Les fournisseurs pourront proposer un délai de garantie plus qu'une année.

Le procès-verbal de réception définitive du matériel sera établi lorsque les conditions prévues ci-dessus auront été entièrement satisfaites.

## Indemnisation

1. Indemnisation du fait de retards dans la réalisation imputables à la commune

Dans le cas où la commune serait à l’origine d’un cumul de retard dans la réalisation du marché dépassant ce que suit : (durée " d " dûment justifiée par des écrits en bonne et due forme pour les suspensions de délais et les dates de reprises de l’exécution : " d " = 45 jours), le titulaire du marché pourrait réclamer par écrit (en fournissant tous les justificatifs nécessaires) une indemnisation pour frais financiers pour couvrir dommages et coûts supplémentaires, calculée comme suit :

Indemnité "I" =( ∑NJi- " d " ) x ( MRLi x TMMi / 365 )

Avec:

NJi = Tranche "i" (Nombre de jours) de suspension de délai du fait de la commune.

MRLi = Montant en DT Restant à payer du marché (Montant du marché – Paiements effectués au moment "i") appliquée par tranche "i" de suspension de délai.

TMMi = Moyenne arithmétique des Taux du Marché Monétaire publiés par la BCT (Banque Centrale de Tunisie) afférents aux tranches "i" de suspension de délai concernée.

Il appartient ainsi au titulaire du marché de présenter à la commune une demande à cet effet dans laquelle il indique le montant de l’indemnisation requise, les bases et les indices ayant servis à leurs déterminations. Cette demande doit être accompagnée par tous les documents et justificatifs le prouvant.

La commune étudiera la proposition du fournisseur pour ladite indemnisation et préparera un rapport à cet effet accompagné de son avis et d’une proposition, qu’il soumettra à l’avis de la commission compétente.

La prise en compte de ladite demande d’indemnisation ne peut toutefois avoir lieu que si la commission compétente approuve le bien fondé de la demande. Dans ce cas il sera procédé à l’établissement et signature d’un Avenant au Contrat par les deux parties conformément à l’avis de ladite commission.

1. Indemnisation du fait de modifications importantes apportées à la commande en cours d’exécution

Seront considérés comme modification du fait de la commune tout changement dans les prestations définis au contrat, pouvant être demandés à tout moment par la commune ou résultant du changement apporté par lui aux bases de la réalisation, telles que définies dans les annexes et dans les documents déjà approuvés.

Les modifications définies au présent paragraphe, devront faire l’objet d’une notification écrite de la commune au titulaire du marché avec indication de la nature de la modification et du but recherché.

Si le cas se présente, le titulaire du marché préparera gratuitement un rapport comprenant l’estimation engageante des coûts des services et fournira à la commune les éléments de cette estimation. Il soumettra à la commune un devis précisant les conséquences de ces modifications sur les obligations des parties et notamment sur le prix (en précisant la valeur de l’indemnisation demandée et les bases et les indices ayant servi à son évaluation et en y annexant les documents justificatifs le prouvant) et le délai de réalisation.

La commune étudiera la proposition du titulaire du marché et préparera un rapport à cet effet accompagné de son avis et d’une proposition, qu’il soumettra à l’avis de la commission compétente de la commune.

La prise en compte des dites demandes d’indemnisation ne peut toutefois avoir lieu que si la commission compétente de la commune approuve le bien fondé de la demande. Dans ce cas il sera procédé à l’établissement et signature d’un Avenant au Contrat par les deux parties conformément à l’avis de ladite commission.

Ces modifications ne diminuent en rien la responsabilité du titulaire du marché et n’en limitent nullement le degré.

En aucun cas une demande de modification non suivie de la signature d’un Avenant pour engager sa réalisation ne pourra faire l’objet d’une réclamation quelconque du titulaire du marché en vue d’une prolongation du délai, d’une augmentation des coûts, ou d’un droit à la réparation.

## Résiliation du marché

Le marché pourrait être résilié en application des dispositions du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014.

1. Résiliation de plein droit

La résiliation de plein droit intervient :

* En cas de décès du titulaire, sauf si la commune accepte la continuation du marché par les ayants droit.
* En cas d’incapacité physique manifeste et durable du titulaire du marché.
* En cas de faillite du titulaire sauf si la commune accepte les offres éventuellement faites par les créanciers dudit titulaire.

Lorsque la résiliation est prononcée dans les cas indiqués au présent article, aucune indemnité n’est due au titulaire ou à ses ayants droit.

1. Résiliation en cas de non accomplissement des obligations

La résiliation peut être également prononcée au cas où le titulaire du marché n'a pas rempli ses obligations, la commune le met en demeure par lettre recommandée.

Passé un délai de **dix (10) jours** à compter de la date de mise en demeure, la commune pourra résilier purement et simplement le marché ou faire exécuter les prestations objet de ce marché suivant le procédé qu'elle jugerait utile aux frais du titulaire du marché.

1. Résiliation pour cause d'influence sur les procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution

La commune peut résilier le marché s'il a été établi que le titulaire du marché a failli à l'engagement, objet de sa déclaration, de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution.

La décision de résiliation prise par la commune dans les cas précités exclut toute procédure de poursuite de droit de la part du fournisseur.

## Force Majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l’inexécution de leurs obligations en cas de survenance d’un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l’exécution du Contrat. En cas de survenance d’un cas de force majeure le Contrat sera suspendu jusqu’à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

Au cas où l’une des parties verrait l'exécution de ses obligations affectée par un cas de force majeure, il devra notifier à l’autre partie l’incident ou la survenance du cas de force majeure. Ladite notification devra faire état des éléments constitutifs du cas de force majeure et doit être faite dans les quatorze (14) jours qui suivent la date à laquelle la partie concernée a eu (ou supposée avoir eu) connaissance de l'incident ou des circonstances qui forment la force majeure.

## Règlement des litiges

Pour tout litige ou différend portant sur l'interprétation des clauses du marché, et à défaut de solution amiable entre les deux parties, celles-ci s'en remettront aux tribunaux de Tunis seuls compétents.

## Droit d'enregistrement

Les droits d'enregistrement de la caution définitive et du marché sont à la charge du fournisseur.

## Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur dès la notification de l’ordre de service au Prestataire retenu, après l’approbation de la commission des marchés compétente.

## Domiciliation de remboursement

Tous remboursements, paiements de caution, de garantie ou autres ainsi que tous paiements d'assurances auxquels la Commune aurait droit seront effectués au crédit du compte spécial pour le fonds de disposition.

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet du Maire) | **Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du fournisseur) |

#  CAHIER DES CLAUESE TECHNIQUES PARTICULIERES

**A ADAPTER AU(X) MATERIEL(S) A ACQUERIR**

## Objet du marché

Le marché a pour objet l’acquisition de *(spécifier la liste des équipements)* au profit de la commune de *(insère le nom de la commune)* en Lot unique.

## Conditions générales de service

1. Normes et qualité du matériel

Les normes exigées en matière de matériaux et de fabrication pour la production et la fabrication des Fournitures sont: ISO, SAE, EN.

Le matériel à fournir doit être en état neuf, de dernière génération, commercialisé le jour de la remise des offres, et présentant les qualités nécessaires aux règles de l’art. Il ne doit en aucun cas présenter de défaut susceptible de compromettre son bon fonctionnement.

1. Pièces de réchange – Service après-vente

Pour une période de **dix (10) ans**, le Fournisseur garantit et se porte responsable que son représentant local assurera toutes les opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des engins (exemple: les visites de garantie, l’entretien préventif, les réparations, les dépannages sur chantier,…) et conservera des stocks suffisants pour fournir des pièces de rechange consommables.

La livraison de ces pièces aux ateliers de la commune doit s'effectuer dans un délai de deux (02) jours pour les pièces de consommation courante, et de trente (30) jours pour les pièces à caractéristiques spéciales.

Ces délais de livraison prennent effet à partir de la date de réception du bon de commande mécanisé de la commune.

En cas de défaillance dans la fourniture des pièces de rechange réclamés par la commune, le Fournisseur et son représentant en Tunisie seront tenus de dédommager la commune pour les préjudices qui lui seront provoqués.

1. Documentation technique

Le Fournisseur doit fournir avec chaque engin une documentation technique et un support numérique, de préférence en langue française, sinon anglaise, détaillée comme suit :

**1)** un exemplaire du manuel d’utilisation et d’entretien (engin, châssis, superstructure …);

**2)** un manuel d’atelier ;

**3)** un extrait du présent marché, arrêté en commun accord entre l’Acheteur et le Fournisseur, concernant la garantie des fournitures et le service après-vente.

1. Services connexes

Le Fournisseur devra fournir et assurer les services connexes suivants :

**a-** Le Fournisseur déléguera à ses frais des techniciens expérimentés pour:

- Diriger la mise au point et le contrôle de tout le matériel ;

- Assurer leur mise en service ;

- Assister aux essais et contrôles de réception ;

- Donner tous les détails techniques sur le fonctionnement du matériel ;

- Donner tous les conseils utiles relatifs à l’entretien ;

**b-**  Pour le matériel roulant, le Fournisseur est tenu d'initier les utilisateurs au fonctionnement du matériel fourni :

- Il désignera des techniciens qui se chargeront de l'initiation des techniciens et des conducteurs d’engins. Cette formation portera sur le fonctionnement, l'entretien et la réparation de ces véhicules, l’utilisation des notices d’entretien et des catalogues des pièces de rechange. Elle comprendra des démonstrations sur certains organes, appuyées par une documentation technique spécifique au matériel (calendrier d'entretien sous toutes formes, listing complet des pièces d'usure normale à remplacer pour chaque intervention systématique, etc…), les différentes pannes et les moyens d'y remédier. Ces techniciens devront être capables d'adopter une politique qui consiste à entreprendre l'entretien sous diverses formes tel que l'entretien préventif et curatif.

- Le Fournisseur préparera un programme détaillé du stage de formation en précisant la consistance telle que la présentation du matériel, utilisation, entretien (préventif), réparation, lecture des schémas électrique, pneumatiques, hydrauliques, chaîne cinématique,… La date de ce stage de formation sera déterminée en commun accord entre le Fournisseur et la Commune.

- Tous les frais de la formation, seront à la charge du Fournisseur, et notamment la nourriture et éventuellement l'hébergement.

**c-** Dédouanement, enregistrement, préparation des cartes grises et des plaques d'immatriculation de tous les engins.

1. Conditions ambiantes

Le matériel à fournir doit assurer la qualité du service demandé dans les conditions tropicales. Les données suivantes sont fournies à titre indicatif:

- Altitude maximale : 1000 m

- Température maximale de l'air: +50°C

- Température minimale de l'air: - 06°C

- Humidité relative: jusqu'à 88%

**- Atmosphère particulièrement poussiéreuse.**

## Garantie

Une période de garantie de **12 mois minimum** doit être accordée. La période de garantie débute après la date de prononciation de la réception provisoire.

Durant cette période le Fournisseur assurera le bon état de fonctionnement du matériel qu’il a fourni.

## Spécifications techniques et Critères de réjet techniques

1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES CAMION A NACELLE
2. **CaractEristiques**
3. **Châssis:**
* Cabine : semi-avancée fixe ou avancée basculante.
* Moteur : Diesel à quatre (4) temps, norme de rejet Euro3 ou meilleur, refroidissement à eau, suralimenté avec filtre à air sec.
* Embrayage monodisque à sec
* Frein à disques ventiles AV et AR
* Charge utile du châssis cabine équipé (en kg) supérieure ou égale à 500 kg.
1. **Superstructures:**
* **Nacelle :**
* - Rotation : 360° dans les deux sens.
* - Hauteur de travail : 14 m ± 5% à partir du sol.
* - Charge nacelle : une (01) personne ≥ (165kg) quelle que soit la position de la nacelle.
* - Nacelle en polyester armé ou fibre de verre ou meilleur.
* - Isolation : suffisante dans les conditions normales d’utilisation.
* - Mise à plomb automatique sans aucune action mécanique.
* **Plate-forme** :
* - Plateau en tôle gaufrée antidérapant.
* - Coffres en tôle, étanche, largement dimensionnés
* **Tourelles :**
* - Nombre : deux.

La première fixe (tourelle basse), solidaire au faux châssis.

La seconde mobile

* - Rotation assurée par couronne
* - Déport maximum hors nacelle inférieur ou égale à 5,5m.
* - Entraînement par moteur hydraulique.
* **Stabilisation :**
* - Quatre stabilisateurs hydrauliques avec clapets anti-retour solidaires au faux châssis.
* - Commandés par circuit Independent.
* Commandes :
* - Deux pupitres de commande : un en nacelle

- l’autre sur tourelle.

* - Commande prioritaire pour le pupitre en nacelle.
* **Sécurité :**
* - Indicateur de dévers sonore.
* - Inter verrouillage bras-appuis.
* - Voyant de position des stabilisateurs en cabine.
* - Double clapets anti-retour sur tous les vérins.
* - Arrêt d’urgence sur tourelle bas
* - Dispositifs de commandes manuelles en cas de panne.
* - Pompe hydraulique de secours manuelle.
* **Signalisation et sécurité:**
* Gyrophare placé sur cabine protégé par grillage démontable ou monté sur support souple.
* Catadioptres à l'arrière ou bandes réfléchissantes
* Plaques avec indications visuelles des opérations en français.
* Feux arrière en retrait protégés par grillage démontable.
* **Pompe hydraulique:** doit être flasquée directement sur la prise de mouvement.
* **Equipements *divers:*Projecteur orientable en nacelle**
1. DISPOSITIONS DIVERSES:
2. **Couleurs :**

- Pour le châssis porteur: **Blanche**

- Pour la superstructure: **Oranger**

1. **Equipements électriques:** Démarrage et contact sur batteries de 12 V équipé de cache batteries et un coupe courant.
2. **Le tableau debord:** équipé de tous les indicateurs et témoins assurant la sécurité de l’engin et notamment un indicateur de température de l’eau.
3. **Système d’enregistrement:** équipé d’un système d’enregistrement des paramètres moteur, freins, vitesses,…
4. **Pare-soleil:** tous les camions doivent être équipés de pare-soleil sur pare-brise.
5. **Sièges:** réglable avec un deuxième siège à deux places.
6. **Direction:** assistée.
7. **Pare-choc:** avant et arrière
8. **Garde-boue:** Le châssis devra être équipé de garde-boue à l'arrière.
9. **Pneus:** Les pneus des engins doivent être de type tout terrain.
10. **Flexibles:** doivent être conformes au moins à la norme SAE 100R1AT (ou DIN 200221SN).
11. **Roue de secours:** fournie.
12. LISTE DE L’OUTILLAGE DE BORD A FOURNIR AVEC CHAQUE ENGIN

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** | **Quantité pour chaque engin** |
| Une trousse d’outillage nécessaire pour l’intervention rapide  | 1 |
| Cric hydraulique adéquat pour dépannage | 1 |
| Clé démonte roue avec rallonge si nécessaire | 1 |
| Triangle de pré-signalisation | 1 |
| Extincteur (rechargeable en Tunisie) | 1 |

1. CRITERES DE REJET TECHNIQUE

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITERES**  | **CONDITIONS DE REJET** |
| Cabine | La cabine est avancée basculante ou semi avancée, sinon rejet |
| Largeur hors tout | Inférieure ou égale à 2,55 m, sinon: rejet |
| Moteur : Norme d'émission  | Conforme à la norme Euro 3 ou plus, sinon rejet |
| Hauteur de travail à partir du sol | 14 m ± 5%, sinon: rejet |
| Freinage | A disque ventilés avant et arrière, sinon rejet |
| Pompe hydraulique | La pompe doit être flasquée sur la prise de mouvement, sinon rejet |
| Rotation (360° dans les deux sens) | La rotation de 360° est assurée dans les deux sens, sinon rejet |
| **Tourelle** : |  |
| Rotation est assurée par (couronne) | La rotation est par couronne, sinon rejet |
| Entrainement par moteur hydraulique | L’entrainement est par moteur hydraulique, sinon rejet |
| **Stabilisation** |  |
| Stabilisateurs | Equipé de quatre stabilisateurs hydrauliques avec clapet anti-retour solidaires au faux châssis, sinon rejet |
| **Châssis cabine** |  |
| Charge utile du châssis cabine équipé | Supérieur ou égale à 500 Kg, sinon rejet |
| **Moteur** | Conforme à la norme Euro3 ou meilleur, sinon rejet |
| Embrayage | Monodisque, sinon rejet |
| **Superstructure** |  |
| Déport maximum hors nacelle | Inférieur ou égale à 5,5 m, sinon rejet |
| Pompe hydraulique de secours | Manuelle ,sinon rejet |
| Mise à plomb nacelle | Automatique sans action mécanique, sinon rejet |
| Charge nacelle : une (01) personne | Supérieur ou égal à 165 Kg, sinon rejet |
| **Commande de la nacelle** |  |
| Double commandes | A double commandes, sinon rejet |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signatures et cachets du fournisseur) |

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Fiche technique descriptive détaillée

**Fournisseur :** ...................................................................

|  |  |
| --- | --- |
| **hâssis cabine** | **Superstructure** |
| **Pays d’origine**  | ............................................... | **Pays d’origine**  | ............................................... |
| **Marque** | ............................................... | **Marque** | ............................................... |
| **Type** | ............................................... | **Type** | ............................................... |

**Durée de garantie proposée :** ………… **mois**

**Délai de livraison proposé :** ………… **jours**

| **Caractéristiques du matériel** | **Performance du matériel proposé** |
| --- | --- |
| Poids à vide du châssis |  |
| Poids de l'équipement |  |
| P.T.A.C technique  |  |
| P.T.A.C homologation EU |  |
| Cabine |  |
| Largeur hors tout |  |
| Pompe hydraulique |  |
| **Châssis cabine** |  |
| Charge utile du châssis cabine équipé |  |
| **Moteur** (type, marque) |  |
| Puissance (KW) et régime (tr/min) |  |
| Norme d'émission EN |  |
| Cylindrée |  |
| Refroidissement  |  |
| Couple maximum |  |
| Aspiration |  |
| Direction |  |
| Embrayage |  |
| Filtre à air |  |
| **Freinage** : Type AV/AR |  |
| Parcage (type) |  |
| Service (type) |  |
| Secours (type) |  |
| Batterie |  |
| Cache batterie |  |
| Coupe courant |  |
| **Superstructure** |  |
| Hauteur de travail à partir du sol |  |
| Déport maximum hors nacelle |  |
| Rotation (360° dans les deux sens) |  |
| Mise à plomb nacelle |  |
| Nacelle (matériaux) |  |
| Isolation |  |
| Charge nacelle : une (01) personne |  |
| **Commande de la nacelle** |  |
| Double commandes |  |
| **Plate-forme** |  |
| Plateau (caractéristique et matériau) |  |
| Coffres |  |
| Nombre |  |
| Volume |  |
| Matériau |  |
| **Tourelle**s : |  |
| Nombre et types  |  |
| Rotation est assurée par : |  |
| Entrainement par : |  |
| **Stabilisation** |  |
| Stabilisateurs |  |
| **Commandes** (préciser liste et détails) |  |
| **Sécurité** |  |
| Indicateur de dévers sonore |  |
| Inter-verrouillage bras-appuis |  |
| Voyant de positionnement des stabilisateurs en cabine |  |
| Double clapets anti-retour sur tous les vérins |  |
| Arrêt d’urgence sur tourelle bas |  |
| Dispositifs de commandes manuelles en cas de panne |  |
| Pompe hydraulique de secours |  |
| **Signalisation et sécurité** |  |
| Gyrophare protégé |  |
| Catadioptre |  |
| Bande fluorescentes |  |
| Plaques avec indications visuelles des opérations en français |  |
| Feux en retrait protégés par grillage démontable |  |
| Projecteur orientable en nacelle |  |
| Barre anti cycliste |  |
| **Autres équipements** |  |
| Système d'enregistrement des paramètres moteur, freins, vitesse,… |  |
| Tableau de bord |  |
| Pare-soleil |  |
| Siège règlable  |  |
| Nombre de places pour le second siège |  |
| Pare-choc AV et AR |  |
| Garde-boue à l'arrière |  |
| Pneumatiques |  |
| Roue de secours |  |
| **Outillage de bord (à spécifier)** |  |

  **Fait à** ………….…….**le** ..… /….. /……..

 **LE SOUMISSIONNAIRE**

 **"LU VERIFIE ET APPROUVE"**

 **SIGNATURE ET CACHET**

## ANNEXE 2 : Bordereau des prix et détail Estimatif

Soumissionnaire: …………..………………………………………………………………………………….

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Quantité** | **Prix Unitaire Hors TVA** | **TVA** | **Prix Unitaire TTC** | **Prix Total TTC** |
| **Fourniture d'un Camion à Nacelle** |  |  |  |  |  |
| **Frais de douane**  |  |  |  |  |  |
| **Frais cartes grises et immatriculations** |  |  |  |  |  |
| **Formation sur place** |  |  |  |  |  |
| **Taxe pour la Maîtrise de l’Energie (TME)** |  |  |  |  |  |
|  |  | **Total Général** |  |

Arrêté le présent bordereau de prix à la somme de :

(montant en toutes lettres) …………………………………………………………………………………………....…

…………………………………………………………….…… Dinars tunisien toutes taxes comprises (montant en chiffres) …………………………..…………DT TTC

  **Fait à** ………….…….**le** ..… /….. /……..

 **LE SOUMISSIONNAIRE**

 **"LU VERIFIE ET APPROUVE"**

 **SIGNATURE ET CACHET**

## ANNEXE 3 : Acte d’Engagement (Soumission)

**Au Maire de la commune de** *(insérer le nom de la commune)*

**Adresse :** *(insérer l’adresse de la commune)*

**1-** Jesoussigné (1) (2) (3)…………….........…...………………………….. (Nom, Prénom, Profession)

Faisant élection dedomicile à : ………………………………………………………………………….. ………………………………….….et agissant en qualitéde……………………………………. De la Société……………………………………………………………………………………………... dont leSiègeSocialest à………………………………………………...……..……………………………..……

Société………………………………………………………………………………………………..…….

*(type de Société: anonyme, en nom collectif, àresponsabilitélimitée, ...etc.)*

InscriteauRegistreduCommercede…………………………………….. le…………………….. sous lenuméro …………………. / Matricule fiscal …………………………

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces mentionnées dans le dossier d’appel d’offres et en avoir accepté, sans réserve, les clauses, après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature du matériel à fournir et les difficultés de l’exécution; me soumets et m’engage à exécuter et à livrer l’ensemble des fournitures prévues et les services connexes conformément aux clauses et aux conditions du dossier d’appel d’offres, moyennant les prix que j’ai établi moi-même dans leBordereau des prix en Dinars Tunisien:

**Lot N°:**…….…relatif à l'acquisition de ………………………………………………...………………..

……………………………………………………………………………………………...……….……..

**Montant total** (en toutes lettres) …………………….……………….………………..………………....

……………………………………………………… (en chiffres : ……………….………..)**hors taxes**.

**Montant de la TVA**(en toutes lettres) ………………………….…………….………..……………….

……………………………………………………………… (en chiffres : ……………….………..).

**Montant total** (en toutes lettres) ………………………………………………………………………..

………………………………………..….. (en chiffres : ……………………..) **toutes taxes comprises**.

**2-** Je précise que je m’engage à fournirtouteslespiècesde rechangesnécessairespourla réparationdes équipementsetmatérielsque j’aiproposésetfournis.Je confirmeci-aprèslesprixunitairesportéssurle bordereau et les prixpartiels portés surledétail estimatif et surladécomposition des prix.

**3-** Je m’engage, si ma soumission est acceptée, à commencer les prestations contractuelles à dater du jour de la notification de l’ordre de service m’y enjoignant, ainsi qu’à les terminer conformément au calendrier de livraison arrêté par moi-même et selon les prescriptions administratives et techniques du dossier d’appel d’offres

**4-** J’accepte de rester lié par ma soumission pendant cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres, et durant toute la période d’exécution des prestations en cas où je serais adjudicataire du marché.

**5-** La commune se libèrera des sommes dues en faisant donner crédit :

au compte ouvertà : ………………….……………………………………………….………………... sous le n°(RIB)…………………………………….………

**6-** J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j’interviens), que je ne tombe pas (ou que la dite société ne tombe pas) sous le coup d’interdictions légales édictées soit en Tunisie, soit dans l’état où siège de ma société.

**7-** J’ai pris note que la commune peut :

•Ne pas donner suite à l’appel d’offres

•Ne pas retenir l’offre la moins disante

•Ne pas justifier de son choix.

**8-** Je m’engage à respecter l’application des clauses de garantie, de service après vente et de formation du personnel d’exploitation de la commune, indiquées dans le Cahier des Charges.

**9-** Je m’engage, par ailleurs, à me conformer en tous points à la règlementation tunisienne en matière d’importation de biens d’équipements pour tout ce qui a trait à l’exécution du marché.

**10-** Je m’engage de ne pas faire par moi même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d’influer sur les différentes procédures de passation du marché ou des étapes de sa réalisation.

  **Fait à** ………….…….**le** ..… /….. /……..

 **LE SOUMISSIONNAIRE**

 **"LU VERIFIE ET APPROUVE"**

 **SIGNATURE ET CACHET**

(1)Indiquerde façon précisel’Organismequiadéléguéles pouvoirs.

(2)Lorsqu’ilyauraplusieurs fournisseurs, ils devront mettre:

«Nous soussignés …………………………. nous obligeons solidairement…………………….. etc.»

(3)Lorsqu’ilyauraplusieurs fournisseurs, ils devront préciser:

«……………….. étant pourtout cequi concernel’exécution du présent Marché représentés par

…………………dûment mandatéàcet effet.

## ANNEXE 4 : Modèle d’une Garantie de soumission

**(À produire au lieu et place du cautionnement provisoire)**

Je soussigné- nous soussignés (1) …………………………………………, agissant en qualité de (2) ……………………………

**1)** Certifie — Certifions que (3) …………………………………………………………, a été agréé par le Ministre Chargé des Finances en application de l’Article 113 du Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n’a pas été révoqué et que (3) ………………………………………………………… a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° ……………………………………….. , en date du……………………..….………………………….., le cautionnement fixe de **Cinq Mille Dinars (5000 Dinars)** prévu par l’article 113 du Décret susvisé et que ce cautionnement n’a pas été restitué.

**2)** Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4) ……………………………………………………………………………………………………………………………………………, domicilié à (5) ….………………………………………………………………………………………………………….……, au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer à l’Appel d’Offre National, publié(e) en date du ……………………………, par la Commune (Insère le nom de la commune), et relatif au **Projet de (Insère le nom du projet).**,en renonçant à toute objection et exception. Le montant du cautionnement provisoire, s’élève à **(Insère le montant de la Caution Provisoire en toutes lettres) Dinars Tunisiens (Insère le montant en chiffres DT)**.

**3)** M’engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le Soumissionnaire serait débiteur au titre de l’Appel d’Offre National, et ce, à la première demande écrite de l’acheteur public, sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable, accompagnée de la déclaration que l’acheteur a accepté l’offre susdite, mais que ..................................................................... (4) ne maintient plus cettre offre.

Le présent cautionnement est valable pour une durée de **Cent Vingt Jours (120) jours** à compter du jour suivant de la date limite de réception des offres. D’éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu’à cette date par lettre ou par message télécommuniqué chiffré.

L’acheteur public nous rendra la présente garantie après son expiration ou quand il l’aura utilisée jusqu’à concurrence du montant total.

............................................................. ..................................................

lieu, date garant

------------------------

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et adresse de l’établissement garant

(3) Raison sociale de l’établissement garant

(4) Nom du Soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du Soumissionnaire (personne morale)

(5) Adresse du Soumissionnaire

## ANNEXE 5 : Modèle d’une Garantie de bonne exécution

**(À produire au lieu et place du cautionnement définitif)**

**Garantie de bonne exécution**

Je soussigné- nous soussignés (1) …………………………………………,agissant en qualité de (2) ………………………………………………………………………………………………………………………………………

**1)** Certifie — Certifions que (3) …………………………………………………………, a été agréé par le Ministre Chargé des Finances en application de l’Article 113 du Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n’a pas été révoqué et que (3) ………………………………………………………… a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° ……………………………………….. , en date du……………………..….………………………….., le cautionnement fixe de **Cinq Mille Dinars (5000 Dinars)** prévu par l’article 113 du Décret susvisé et que ce cautionnement n’a pas été restitué.

**2)** En renonçant à toutes objections et défenses, nous, en tant que garant, Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4) …………………………………………………………………………………………………………………, domicilié à (5) …………………………………………………………………………………………………………………, au titre du montant du cautionnement définitif auquel ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du Marché n° (Insère le N° du Marché) passé avec la commune (Insère le nom de la commune), en date du ……………………………, enregistré à la Recette des Finances (6) …………………………………………………………, et relatif au **Projet (Insère le nom du projet avec un bref descriptif)**. Le montant du cautionnement définitif s’élève à **Trois pour-cent (3%)** du montant du Marché, ce qui correspond à ……………………………………………………………………………………………………… ………………………………………………………….. Dinars (en toutes lettres), et …………………………… Dinars (en chiffres).

3) M’engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l’acheteur public sans que j’ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En cas de réclamation au titre de la présente garantie, le paiement sera effectué à (insérer le compte du Receveur Municipal sur lequel les paiements doivent être effectués), pour le compte de (insérer le nom de la commune).

5) En application des dispositions de l’article 108 du décret n° 2014-1039 susvisé, la caution qui remplace le cautionnement définitif devient caduque à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l’expiration du délai d’un (01) mois à compter de la date de la réception provisoire sans réserves.

Si le titulaire du marché a été avisé par l’acheteur public, avant l’expiration du délai susvisé, par lettre motivée être commandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu’il n’a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l’expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l’acheteur public.

Lieu, date Signature(s) autorisée(s) du garant

……………………………….. …………………………………………………….

 (1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et adresse de l’établissement garant

(3) Raison sociale de l’établissement garant

(4) Nom du titulaire du marché

(5) Adresse du titulaire du marché

(6) Indication des références d’enregistrement auprès de la recette des finances

## ANNEXE 6 :Modèle d’Engagement d’une caution pour retenue de garantie

**(À produire au lieu et place de la retenue de garantie)**

Je soussigné- nous soussignés (1) …………………………………………, agissant en qualité de (2) ……………………………

**1)** Certifie — Certifions que (3) …………………………………………………………, a été agréé par le Ministre Chargé des Finances en application de l’Article 113 du Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n’a pas été révoqué et que (3) ………………………………………………………… a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° ……………………………………….. , en date du……………………..….………………………….., le cautionnement fixe de **Cinq Mille Dinars (5000 Dinars)** prévu par l’article 113 du Décret susvisé et que ce cautionnement n’a pas été restitué.

**2)** Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4) ……………………………………………………………………………………………………………………………………………, domicilié à (5) ……………………….…………………………………………………………………………………….……, au titre du montant de la retenue de garantie à laquelle ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du Marché n° (Insère le N° du Marché) passé avec la Commune (Insère le de la commune), en date du ……………………………, enregistré à la Recette des Finances (6) ……………………………………………………..……, et relatif au **Projet (Insère le nom de la Commune)** avec des prix unitaires révisables selon les formules des fluctuations des prix, tel que prévu et spécifié par les documents d’Appel d’Offres. Le montant de la retenue de garantie, s’élève à Cinq pour cent (05%) du montant des acomptes à payer au titre du Marché, ce qui correspond à …………………………………………………………………………………………………………………………….………………………… Dinars (en toutes lettres), et ………………………………………. Dinars (en chiffres).

**3)** M’engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l’acheteur public sans que j’ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

**4)** En cas de réclamation au titre de la présente garantie, le paiement sera effectué à (insérer le compte du Receveur Municipal sur lequel les paiements doivent être effectués), pour le compte de (insérer le nom de la commune).

**5)** En application des dispositions de l’article 108 du décret n° 2014-1039 susvisé, la caution qui remplace la retenue de garantie devient caduque après que le titulaire du marché ait accompli toutes ses obligations, et ce, à l’expiration du délai de quatre mois à partir de la réception définitive.

Si le titulaire du marché a été avisé par l’acheteur public, avant l’expiration du délai susvisé, par lettre motivée être commandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu’il n’a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l’expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l’acheteur public.

Lieu, date Signature(s) autorisée(s) du garant

……………………………….. …………………………………………………….

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et adresse de l’établissement garant

(3) Raison sociale de l’établissement garant

(4) Nom du titulaire du marché

(5) Adresse du titulaire du marché

(6) Indication des références d’enregistrement auprès de la recette des finances

## ANNEXE 7 : Fiche de renseignements généraux sur le Soumissionnaire

Nom et raison sociale…………………………………………………………………………………….

Pays………….……….……….Ville…………….………………..Code postal………..………………..

Adresse……………………..…………………………………………………………………………….

Téléphone (01)……………………..…………..Fax(01)……………………….………………………

Téléphone (02) ………………………..……….Fax (02)…………...………………………………….

Adresse e-mail…………………………………………………………………………………………..

Inscrit au registre de commerce sous le N°…………………………………………………………….

Date d'enregistrement………………………………………………………….……………………….

Matricule fiscale………………………………………..…..…………..……………………………….

L'entreprise est une filiale de l'entreprise……………………………..………………………………..

Personnes bénéficiant de procuration ou représentants dûment mandatés :

1/Nom & Prénom………….…..…....………….Mobile………….…….…Email……………………….

2/Nom & Prénom…………...……....………….Mobile.………….………Email……………………….

**N.B. Tout changement des données mentionnées ci-dessus, le fournisseur est tenu d'informer la Commune dans les meilleurs délais.**

 **Fait à………………….le…………………**

 **LE SOUMISSIONNAIRE**

 **(Nom et Prénom, qualité, signature, cachet)**

## ANNEXE 8 : Programme de formation

**Fournisseur :** ………………………………………

**Equipement :**………………………………………

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Consistance** | **Durée** | **Nombre de bénéficiaires** |
| **Pour les mécaniciens :** * ................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................
 | **Deux (02) journées** | **Un (01) mécanicien par engin** |
| **Pour les conducteurs et utilisateurs :*** ............................................................................
* ............................................................................
* ...........................................................................
* ...........................................................................
* ...........................................................................
* ...........................................................................
 | **Une (01) journée** | **Un (01) conducteur et un (01) utilisateur par engin** |

 **Fait à………………….le…………………**

 **LE SOUMISSIONNAIRE**

 **(Nom et Prénom, qualité, signature, cachet)**

## ANNEXE 9 : Déclaration d’engagement

Intitulé de la Candidature / l'Offre / Proposition / le Contrat : *(insérer le nom du contrat/marché)*

À:*(insérer le nom et l’adresse de la commune )*

1) Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d’Ouvrage qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d’Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre Joint-Venture ou nos Sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d’Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat.

2) Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu’aucun des membres de notre Joint-Venture, y compris nos Sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :

2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d’activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;

2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains; ce critère d'exclusion est également applicable aux Personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des Personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;

2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du Pays Partenaire ou de l'Allemagne pour Pratique passible de Sanctions dans le cadre d'un Processus de Passation de Marchés ou de l'exécution d'un Contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l’Union européenne (dans l’hypothèse d’une telle condamnation, le Candidat ou Soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d’Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ;

2.4) avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5) ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d’Ouvrage ;

2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web http://www.worldbank.org/debarr, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, le Candidat ou le Soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d’Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou

2.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente Procédure de Passation de Marchés.

3) Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre Joint-Venture ou de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1)être une filiale contrôlée par le Maître d’Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d’Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d’Ouvrage impliqué dans le Processus de Passation de Marchés ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n’ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou Soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou Soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les Candidatures ou Offres/Propositions respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;

3.4) être engagés dans une activité de Prestations de Conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d’Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la Passation de marchés de Travaux de Génie Civil, d’Installations ou de Fournitures :

* 1. avoir préparé ou avoir été associé à une Personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le Processus de Passation de Marchés du présent Contrat ;
	2. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4) Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un Processus de Passation de Marchés, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5) Nous nous engageons à porter à l'attention du Maître d’Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6) Dans le cadre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat correspondant:

6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre Joint-Venture, ni aucun de nos Sous- traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de Pratique passible des Sanctions pendant le Processus de Passation de Marchés et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune Pratique passible de Sanctions pendant l'exécution du Contrat ;

6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre Joint-Venture, ni aucun de nos Sous- traitants aux termes du Contrat, ne ferons l’acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos Sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d’Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7) Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de Joint-Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au Processus de Passation de Marchés et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d’Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.

8) En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de Joint-Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d’Ouvrage et la KfW.

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de1\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En date du : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*1Dans le cas d’une JV, mettre le nom de la JV. La personne qui signera la Candidature, l’Offre ou la Proposition au nom du Candidat/Soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/Soumissionnaire.*